



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

N°141

Du 14 septembre 2023

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 141

Du 14 septembre 2023

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

CABINET

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/03331	14/09/2023	abrogeant l'arrêté n°2023/3279 du 7 septembre 2023 et portant autorisation d'un système de vidéoprotection Conseil Départemental du Val-de-Marne – Collège Willy Ronis à Champigny-sur-Marne	5

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA
LÉGALITÉ**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/2215	14/09/2023	PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL MÉDICAL INTERDÉPARTEMENTAL PLACÉ AUPRÈS DU CIG DE LA PETITE COURONNE POUR LES AGENTS RELEVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE + Annexe	7

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES
SOLIDARITÉS**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/03323	14/09/2023	Portant nomination des conseillers du salarié habilités à assister bénévolement le salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou à la rupture conventionnelle du contrat de travail + Annexe	14

PÉNITENTIAIRE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/7	08/09/2023	portant délégation de signature + tableau	25
2023/sans numéro	11/09/2023	portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris	37



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CABINET
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BUREAU DES POLICES ADMINISTRATIVES**

Créteil, le 14/09/2023

A R R E T E n° 2023/03331

abrogeant l'arrêté n°2023/3279 du 7 septembre 2023 et portant autorisation d'un système de vidéoprotection

Conseil Départemental du Val-de-Marne – Collège Willy Ronis à Champigny-sur-Marne

LA PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9, L. 251-1 à L. 255-1, L. 613-13, R.223-2, R.251-7 à R.251-12, R.252-2 à R.252-12 et R.253-1 à R.253-4 ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 paru au Journal Officiel du 21 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

VU l'arrêté n° 2023/2052 du 7 juin 2023 de la Préfète du Val-de-Marne portant délégation de signature à M. Sébastien BECOULET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfète du Val-de-Marne ;

VU la demande du 3 juillet 2023, reçue le 1^{er} septembre 2023, de Monsieur Olivier CAPITANIO, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, 21-29 avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil, aux fins d'obtenir l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection aux abords du collège Willy Ronis 19 rue Musselburgh 94500 Champigny-sur-Marne ;

VU l'avis émis le 6 septembre 2023 par la Commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

CONSIDÉRANT que le système répond aux finalités prévues par la loi, qu'il ne porte pas une atteinte excessive au droit au respect de la vie privée, qu'il présente un intérêt en termes de sécurité ou d'ordre public et que des dispositions ont été prises pour assurer l'information du public sur son existence ;

SUR proposition de la Directrice des Sécurités de la préfecture du Val-de-Marne,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne est autorisé à installer au sein du collège Willy Ronis 19 rue Musselburgh 94500 Champigny-sur-Marne un système de vidéoprotection comportant **12 caméras extérieures** dans le respect des dispositions présentées dans son dossier de demande d'autorisation.

Article 2 : Les caméras installées doivent être implantées en zone ouverte au public au sens de la réglementation applicable à la vidéoprotection et ne doivent visualiser ni la voie publique ni les bâtiments appartenant à des tiers ou doivent être dotées, le cas échéant, d'un système de « floutage ».

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation tient un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 4 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai de 30 jours maximum.

Le titulaire de la présente autorisation doit donner, par ailleurs, aux personnes susceptibles d'exploiter et de visionner les images, une habilitation spécifique assortie de consignes précises sur la confidentialité qu'il convient de respecter.

Article 5 : L'autorisation est délivrée pour une durée de **cinq ans à compter de la date du présent arrêté**. A l'expiration de cette période, sa validité pourra être prorogée pour une durée égale, dès lors que les conditions exigées par la réglementation en vigueur sont toujours réunies.

Article 6 : Le public est informé de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable.

Article 7 : Toute personne intéressée peut s'adresser à la Direction des Systèmes d'Information du Conseil départemental du Val-de-Marne afin d'obtenir un accès aux enregistrements qui la concernent ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu.

Article 8 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration.

Article 9 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, être retirée :

- en cas de manquement aux dispositions prévues par les articles L.251-2, L.251-3, L.252-1 à L.252-6, L.253-1 à L.253-5 et R.252-11 du Code de la sécurité intérieure ;
- en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 10 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif de MELUN :

- par le pétitionnaire, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle l'arrêté lui aura été notifié ;
- par les tiers, auxquels cette décision est susceptible de faire grief, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 11' : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2023/3279 du 7 septembre 2023 sont abrogées.

Article 12 : Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfète du Val-de-Marne et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne, et communiqué pour information à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale.

**Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,**

SIGNE

Sébastien BECOULET

ARRÊTE INTERPREFECTORAL DCL N° 2023-2215 DU 14 SEPTEMBRE 2023

**PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL MÉDICAL INTERDÉPARTEMENTAL PLACÉ
AUPRÈS DU CIG DE LA PETITE COURONNE POUR LES AGENTS RELEVANT DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Chevalier de l'ordre national du Mérite

LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE

Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;
- Vu** la délibération n° 2022-24 du 29 mars 2022 du Conseil d'administration du CIG de la petite couronne de la région d'Île-de-France portant désignation de représentants des collectivités et des établissements publics affiliés au CIG à la formation plénière du conseil médical interdépartemental ;
- Vu** les désignations faites, à la suite des élections professionnelles qui se sont déroulées en décembre 2022, par les deux organisations syndicales ayant obtenu le plus grand nombre de sièges aux commissions administratives paritaires compétentes pour siéger au sein du conseil médical ;

ARRÊTENT

Article 1 : L'arrêté n° 2023-0629 du 30 juin 2023 portant composition du conseil médical interdépartemental est abrogé.

Article 2 : Le conseil médical se compose ainsi qu'il suit :

I. PRESIDENCE :

Monsieur Mohad DJOUAB, médecin généraliste agréé, est nommé président du conseil médical.

II. MEMBRES :

MEDECINS DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL DE LA PETITE COURONNE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE :

Médecins titulaires	Médecins suppléants
Docteur Annie HERBILLON Médecin généraliste	Docteur Marc BONNIER Médecin généraliste
Docteur Alain LE BOURDON Médecin généraliste	Docteur André KLEIN Médecin psychiatre
Docteur Philippe SPECIEL Médecin généraliste	Docteur Emmanuelle MAYET Médecin oncologue
	Docteur Bernadette MICHELIN Médecin généraliste
	Docteur Frédéric REYL Médecin généraliste
	Docteur Béatrice SEGALAS-TALOUS Médecin psychiatre

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS :

Médecins titulaires	Médecins suppléants
Docteur Richard ABOULKER Médecin généraliste	Docteur Nathalie CHRISTODOULOU Médecin psychiatre
Docteur Mohad DJOUAB Médecin généraliste - Président	Docteur Faredj MAHIOU Médecin psychiatre
Docteur Didier BOILLET Médecin psychiatre	

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE :

Médecins titulaires	Médecins suppléants
Docteur Michel MEDIONI Médecin généraliste	Docteur Faeza BENKOULA Médecin psychiatre
Docteur Didier NAYROLLES Médecin généraliste	Docteur Thierry DEBAS Médecin rhumatologue

Docteur Eric WEINBERG Médecin généraliste	Docteur Philippe PIRNAY Chirurgien-dentiste
--	--

III. REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Liste des représentants des collectivités et des établissements publics affiliés au CIG, membres du conseil médical interdépartemental de la petite couronne

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur François MORVAN Adjoint au maire Ville de Clichy	Monsieur Bernard de CARRERE Adjoint au maire Ville d'Issy-les-Moulineaux
Madame Salima HADDADI Conseillère municipale Ville de Meudon	Monsieur Boumédienne AGOUMALLAH Adjoint au maire Ville de Colombes
	Monsieur Jean-Luc DELERIN Adjoint au maire Ville de Fontenay-aux-Roses
	Madame Catherine BLOCH Adjointe au maire Ville de Vaucresson

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Madame Chantal TROTET Conseillère municipale Ville des Pavillons-sous-Bois	
Madame Djena DIARRA Adjointe au maire Ville de Montfermeil	

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Igor SEMO Maire Ville de Saint-Maurice	Madame Aurore THIROUX Adjointe au maire Ville de Champigny-sur-Marne
Monsieur Jacques DJENGOU MBOULE Président du SIRM de Bonneuil-sur-Marne	Monsieur Didier FABRE Adjoint au maire Ville de Villecresnes
	Monsieur Jean-François DUFEU Conseiller territorial – Vice-président Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (T11)

IV. REPRESENTANTS DES PERSONNELS

- a) Représentants des collectivités et des établissements publics affiliés au CIG, avec réserve de CAP, membres du conseil médical interdépartemental de la petite couronne

La liste figure en annexe.

b) Représentants du personnel des collectivités et des établissements publics affiliés au CIG membres du conseil médical interdépartemental de la petite couronne

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Catégorie A

Syndicat	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT	Isabelle QUINCE	Cathy ARNAUD Line RENAULT DAOUDI
CFDT	Patricia ROSSI	Isabelle ARGANT Nicolas GARNIER

Catégorie B

Syndicat	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT	Isabelle MOLLARET	Enrique MONJE Alain JAMET
CFDT	Michèle COTTIN	Sandrine BOUMRICHE

Catégorie C

Syndicat	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT	Mustapha ZAMOUM	Thierry SOULE Lidia TRONINA
CFDT	Jean-François CATHELAIN	Malika BOUJERFAOUI Lionel COCHEREL

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Catégorie A

Syndicat	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT	Fabienne FLON	Catherine SOUTOUL Myriam TRAVERSE
CFDT	Jean-Marc PACOR	Alain VAUCELLE

Catégorie B

Syndicat	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT	Mélanie PINTO-FERREIRA	Favella HIMEUR Belkacem SAHI
CFDT	Francine LOSBAR	Béatrice CANONNE Nathalie SEXTIUS

Catégorie C

Syndicat	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT	Jean-Michel RABEL	Ali KHELADI
		Azzedine MENIRI
CFDT	Alain ETHEVENET	Hakima KADRI
		Valérie LABAR

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Catégorie A

Syndicat	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT	Vincent MOPIN	Gilles VALET
		Sandra LAVIGNE
CFDT	Nathalie DESMURS	Samuel BARGAS

Catégorie B

Syndicat	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT	Isabelle MORVAN	Thomas BRONES
		Stéphanie DANIEL
CFDT	Thierry MAUGER	Françoise GENDRAUX-ROYER
		Sandrine ROUSSEAU

Catégorie C

Syndicat	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT	Sabrina GUILLOTTEL	Karima LEGHROUSSI
		Salima BEN FEDHILA
CFDT	Isabelle GRUTUS	Philippe BONY
		Oriane HAMAYON

Article 3 : Le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne de la région d'Île-de-France assure le secrétariat du conseil médical pour les fonctionnaires territoriaux et les contractuels qui exercent leurs fonctions dans les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux situés dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ;

Article 4 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité devant les tribunaux administratifs de Cergy-Pontoise et de Montreuil. Ces tribunaux peuvent également être saisis directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « *Télérecours citoyens* » (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>) ».

Article 5 : Les secrétaires généraux des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Le préfet de la Seine-Saint-Denis
et par délégation, le Secrétaire Général

Signé

Frédéric ANTIPHON

Le préfet des Hauts-de-Seine
et par délégation, le Secrétaire Général

Signé

Pascal GAUCI

La préfète du Val-de-Marne
et par délégation, le Secrétaire Général

Signé

Ludovic GUILLAUME

**Liste des représentants des collectivités et des établissements publics
affiliés au CIG, avec réserve de CAP, membres du conseil médical
interdépartemental
de la petite couronne**

COMMUNE ET CCAS DE CRETEIL

Catégorie A

Syndicat	Représentant titulaire	Représentants suppléants
FSU/Snuter 94	Sylvie DURAND	Patricia EDELIN Marie-Ange REBOUR
CGT	Didier CAUDAL	Jean-Pierre GUENEAU Yamina HAMMADI

Catégorie B

Syndicat	Représentant titulaire	Représentants suppléants
FSU/Snuter 94	Mickaël LOBANOFF	Michel COPPIN Remi DURAND
SUD-CT	Naïma REMILI	Olivier REBEL

Catégorie C

Syndicat	Représentant titulaire	Représentants suppléants
SUD CT	Sophie MAUPOU	Françoise ROUAT Belhadj DEKMOUS
CGT	Agnès DA SILVA FERREIRA	Katia POTEL Mahmoud HADDAD

GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA)

Catégorie A

Syndicat	Représentant titulaire	Représentants suppléants
FSU	Catherine GELIN-VOLLOT	Pascal FRANCK

Catégorie B

Syndicat	Représentant titulaire	Représentants suppléants
CFDT/FSU	Cédric ZIMMER	Miloud MESBAH

Catégorie C

Syndicat	Représentant titulaire	Représentants suppléants
CFDT	Catherine DEMUTH	Florian BERNADOTTE Chaker AZLOUK
CGT	Patrice RAYAPIN	Céline GOURGUES Salma OUMARI



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités d'Ile de France

Unité Départementale du Val de Marne

ARRETE N° 2023-03323

**Portant nomination des conseillers du salarié habilités
à assister bénévolement le salarié lors de l'entretien préalable
au licenciement ou à la rupture conventionnelle du contrat de travail.**

La Préfète du Val de Marne,

- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 1232-2 à L. 1232-5, L. 1232-7 à L. 1232-14, L. 1237-12, R. 1232-1 à R. 1232-3 et D. 1232-4 à D. 1232-12 ;
- Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT, en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;
- Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 29 mars 2021 nommant Didier TILLET, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale du Val de Marne à compter du 1^{er} avril 2021;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1135 du 31 mars 2021 par lequel la Préfète du Val de Marne délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;
- Vu la décision 023-053 du 30 juin 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France aux agents de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Vu la préparation de la liste effectuée par la Direction Régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, Unité Départementale du Val-de-Marne ;
- Vu l'arrêté n°2020-2720 du 29 septembre 2020 portant nomination des conseillers du salarié habilités à assister bénévolement le salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou à la rupture conventionnelle du contrat de travail ;
- Vu l'arrêté N° 2022-00968 du 18 mars 2022 modifiant l'arrêté n°2020-2720 du 29 septembre 2020 ;
- Après consultation des organisations syndicales représentatives visées par l'article R 2272-1 du code du travail, en application de l'article D.1232-4 du code du travail ;

ARRETE

- Article 1 : L'arrêté n° 2022-00968 du 18 mars 2022 modifiant l'arrêté n°2020-2720 du 29 septembre 2020 et portant nomination des conseillers du salarié habilités à assister bénévolement le salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou à la rupture conventionnelle du contrat de travail est abrogé.
- Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 21 octobre 2023 jusqu'au 20 octobre 2026 et sera tenu à la disposition des salariés concernés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque mairie du département.
- Article 3 : La liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement et lors du ou des entretiens préparatoires à la rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise est modifiée et composée comme suit, en annexe du présent arrêté.
- Article 4 : Les personnes habilitées exercent leurs missions exclusivement dans le département du Val-de-Marne. L'accomplissement de ces missions ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elles occasionnent dans le département.
- Article 5 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture du Val-de-Marne et Monsieur le directeur régional adjoint, directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Créteil, le 14 septembre 2023

Pour la Préfète
et par subdélégation du DRIEETS d'Ile-de-France

La Responsable du Pôle Travail

Sandra EMSELLEM

Mission d'un conseiller du salarié

La mission d'un conseiller du salarié consiste à assister un salarié lors de son entretien préalable à son licenciement ou lors du (ou des) entretien(s) avec l'employeur dans le cadre d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail.

Ce rôle d'assistance du salarié dans ces occasions est le seul qui soit dévolu à un conseiller du salarié.

C'est un rôle important mais donc limité à cette assistance.

Le conseiller du salarié ne peut intervenir que dans une entreprise dépourvue de toute représentation du personnel. (Délégué du personnel, comité d'entreprise, délégué syndical) et uniquement dans le département du Val de Marne.

Enfin il s'agit d'une **mission exercée à titre gratuit**.

**Liste des personnes habilitées pour le département du Val de Marne
à assister les salariés lors de l'entretien préalable à leur licenciement
ou à la rupture conventionnelle de leur contrat de travail**

NOM/Prénom	Qualité	Secteur d'activité	Syndicat	Adresse	Numéro téléphone
AATI Mohamed	Chauffeur pl	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 69 58 55 64 06 80 05 15 80
ABRIOUX Bernard	Chef de projet informatique	Transports aériens	SANS ETIQUETTE	17 clos saint germain d'auxerre 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	06 58 63 47 61
ADIL Karmoun	Chauffeur pl	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	07 67 43 62 43 06 80 05 15 80
AIT LAHOSSINE Abdelkrim		Transport déchet	USAP	26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 52 46 75 94
AMBARD Bonie	Gouvernante	Hotellerie	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
ARABI Hassina	Responsable sav	Commerce	SCID	6 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS	06 64 73 85 53
ARBAOUI Dilmi	Chauffeur pl	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 58 76 04 99 06 80 05 15 80
ARNAU José	Responsable point de vente	Restauration	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
ARQUE Christophe	Directeur de projet	Informatique	CFE CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 81 05 15
ATTACH Adil	Conducteur	Aéroport	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	07 63 30 45 49
BALAOUANE Kenza	Directrice affaires institutionnelles	Joierie et horlogerie	USAP	26 rue de la marne 78800 HOUILLES	07 56 88 46 41
BALAPUWADUGE MENDIS Crishantha Nishan	Réceptionniste	Hôtellerie	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
BANJAS Predrag	Chef d'équipe	Déchets	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 88 84 62 53
BARBIER Stéphane	Conseiller clientèle expert	Transport express	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 85 69 34 84

BAUDURET Julien	Cadre commercial	Publicité	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
BEHILIL Morad	Informaticien	Aéronautique	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 51 90 12 94
BELHEGUETE Madou	Responsable d'exploitation	Transport de marchandises	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	07 68 13 71 34
BELKHADEM Mostefa	Ingénieur système et réseaux	Bureau d'étude	CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 80 05 15
BENACER Mohamed	Cadre agent d'exploitation	Administration environnement	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 51 35 46 82 06 80 05 15 80
BENBOURENNANE Sabrina	Gouvernante générale	Nettoyage	ALLIANCE OUVRIERE	2/4 rue Marceau BP 21 92133 ISSY LES MOULINEAUX	06 52 87 31 40
BENKERROUM Abderrahmane	Retraité	Assurances	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
BERBER Fouzia	Routage	Publicité	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
BERTRAND Véronique	Demandeur d'emploi		CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
BESSAD Belkacem	Cadre logistique	Privé	FO	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 03 27 31 33 01 43 99 25 25
BIBI Jamel	Cadre prévention santé sécurité au travail	Publicité Logistique	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 69 33 83 55
BOUET Jean Marc	Conducteur routier	Transport	CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
BOYER Emmanuelle	Cadre Ressources Humaines	Médico social	SANS ETIQUETTE	Boyer.emma@gmail.com	06 69 38 75 15
BOUHASSOUNE Mohamed	Ingénieur de production	Distribution spécialisée	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 27 82 67 73 01 43 99 40 20
CHARAFDINE Lahoucine	Responsable préparation commandes	Commerce de gros	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 66 00 74 89
CHRISTOPHE Yan	Cadre consultant	Ingéniering	SANS ETIQUETTE	32 rue des pecheurs 93160 NOISY LE GRAND	06 01 77 44 73
CISSE Yaya Johan	Agent de maitrise SSIAP 2	Sécurité privée	SAP	26 rue de la marne 78800 HOUILLES	06 64 69 69 05
CLUZEAU Alain	Administrateur	Entreprise adaptée	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 84 84 22 55

DABATHA Mustapha	Agent qualifié	Propreté	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
DE JESUS AGOSTINHO Valerio	Ingénieur	Informatique	CFE CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 81 05 15
DEMEULEMESTER Claude	Retraité		CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
DIEDHIOU Mouskoye	Gestionnaire qualité	Habillement	CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
DINI Bouchra	Technicienne de laboratoire	Chimie	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 71 68 24 86
DINVILLE Constantin	Retraité		CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 81 05 15
DJAGBRE Rodrigue	Assistant manager	Transports	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
DRAME Boubou	Chauffeur pl	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 35 58 05 27 06 80 05 15 80
DRAME Maimouna	Responsable de vol	Transports aériens	CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
EL ANDALOUSSI Ahmed	Directeur restaurant	Restauration	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
EL GNAOUI Amanallah	Responsable de vol	Transports aériens	CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
EL GNAOUI Halima	Superviseur de vol	Transports aériens	CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
EL GUERGUARI Benyoucef	Chef d'équipe	Agent de Sécurité	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
EL HAMZAOUI Younès	Contrôleur qualité	Sécurité	FO	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 34 09 90 32 01 43 99 25 25
ELKROUT Abdelaziz	Gardien d'immeuble	Habitat	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06020 68 23 80
FASSLER Chrystelle	Expert méthodes	Restauration collective	CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 80 05 15
FAURE Véronique	Conseiller d'accueil	Banques et assurance	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
FAZAL Shanoor	Conseiller	Pôle emploi	CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
FAKAM Claire	Secrétaire de vie scolaire	Enseignement privé	CFTC	11-13 rue des archives 94000	01 43 99 61 01

				CRETEIL	
FERREIRA TORCATO Nathalie	Agent de maîtrise	Nettoyage	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 63 04 40 07
FISCHER Fabrice	Ingénieur informaticien	Informatique	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 18 55 76 98
FLEURANCE Cédric	Directeur des ventes	Transports	CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 80 05 15
GAILLARD Xuan Jérôme	Gardien d'immeuble	habitat	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 59 39 90 85
GORDOU Zakia	Responsable de vol	Transport aérien	CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
GROS DESORMEAUX Didier	technicien	Maintenance	SANS ETIQUETTE	5 avenue chaban delmas 77680 ROISSY EN BRIE	06 27 31 26 79
GUE Jean	Opérateur vidéo	Sécurité	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 21 94 75 00 01 43 99 40 20
HANANEL Michel	Ingénieur	Informatique	CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 80 05 15
HERKAT Nourredine	Chef de parc	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 70 07 90 66 06 80 05 15 80
IADADAINE Kader	Ingénieur	Informatique	CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 80 05 15
IKENE Karim	Technicien	Bâtiment	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 21 94 75 00 01 43 99 40 20
JEDDI Seif Eddine	Cariste	Logistique	SCID	6 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS	06 29 41 70 75
JEFFAL Rahmouna	Chef d'Equipe	Propreté	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
KALEKA Fabrice	Chargé de projet	Médico social	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
KAMPPANAN Steven	Responsable logistique	Commerce	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 60 92 73 54 01 43 99 40 20
KASHI Anissa	Chargée clientèle grands comptes	Sécurité	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 10 24 24 97 01 43 99 40 20
KAHN Jérôme	Attaché commercial	Horlogerie bijouterie	SANS ETIQUETTE	30 bis rue de la liberté 94300 VINCENNES	06 25 95 17 65
KHEDIM Naima	Gardiennne d'immeuble	Habitat	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 68 26 42 55

KIZILTAS Cafer	Chef d'équipe	Construction TP	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
KODAD Abdelkader	Chauffeur PL	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 66 95 89 72 06 80 05 15 80
LAMARQUE Harmony	Employée de restauration	Hotel café restaurant	SANS ETIQUETTE	3 rue du Maréchal Galliéni 94290 VILLENEUVE LE ROI	06 59 95 59 91
LANGET Gérard	Retraité		CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
LARGENT Jean loup	Ingénieur	Informatique	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 40 09 63 85
LASFAR Hassan	Agent	Mairie	CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
LAIZE Patrick	Vendeur	Commerce	CGT	11-13 rue des Archives 94000 CRETEIL	06 10 17 03 14
LAVIOLETTE Roger	retraité		FO	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 67 19 27 99 01 43 99 25 25
LECLERC Richard	Manager communication	Loisirs	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
LECOEUR Pascal	directeur de restaurant	Restauration	CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 80 05 15
LERARI Reda		sécurité	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 11 27 52 31 01 43 99 40 20
LEVRAY Emmanuel	Gardien d'immeuble	Immobilier	SANS ETIQUETTE	51 Rue Bourgelet 94700 MAISONS ALFORT	01 49 77 74 80
LOBE Gabriel	Chef d'Equipe	Sécurité incendie	USAPIE	14 venue gaston Chauvin 93600 AULNAY SOUS BOIS	06 16 65 51 89
MANSARD Monique	Auxiliaire de vie	Sanitaire et social	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
MARISCAL Isabelle	Chargée d'affaire	Banques et assurances	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
MATTEI Laetitia	Employée de restauration	Restauration	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 15 08 10 38
MEDJAHED Mohamed	Agent de fabrication	Industrie	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 14 09 06 31
MERVENT Chantal	Assistante RH	Propreté	SANS ETIQUETTE	53 avenue Jean Jaurès 91560	06 70 17 24 06

				CROSNE	
METROUNI Hamou	Chauffeur	Transport logistique	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 50 74 03 52
MEZIOUDI Hichem	Ingénieur	Informatique	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 29 41 67 16
MISSOUM Abdelkader	Contrôleur de qualité	Sécurité	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 09 83 34 06 01 43 99 40 20
MJAHED Ludovic	Conseiller emploi	Insertion professionnelle	FO	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 99 61 05 51 01 43 99 25 25
MOURJANE Mohamed	Surveillance et sécurité	Sécurité	FO	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 68 86 80 70 01 43 99 25 25
MOUSSAOUI Farid	Agent de maîtrise	Déchets	ALLIANCE OUVRIERE	2/4 rue Marceau BP 21 92133 ISSY LES MOULINEAUX	07 49 76 26 18
MOUKTAOUI PEREZ Léa	Ingénieur chef de projet	Informatique	SANS ETIQUETTE	28 rue la clé des champs 93400 SAINT OUEN SUR SEINE	07 70 38 85 46
MTIMET Abdessalem	Chef d'Equipe	Propreté	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
NGANLE POULA Adèle			USAPIE	14 venue gaston Chauvin 93600 AULNAY SOUS BOIS	06 66 03 54 03
N GORAN Léon	Chef d'équipe	Sécurité incendie	SANS ETIQUETTE	20 rue René Cassin 94190 VILLENEUVE ST GEORGES	06 16 39 46 75 06 95 33 75 21
N GUESSAN Larissa	Responsable Ressources Humaines		SANS ETIQUETTE	24 avenue Anatole France 93500 PANTIN	07 83 07 87 03
OBADIA Sandrine	Conseillère emploi	Emploi	FO	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 88 26 68 11 01 43 99 25 25
OSMANI Samir	Vendeur ameublement	Commerce	FO	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 37 84 97 79 01 43 99 25 25
OTMANE Jugurtha	Agent De maitrise	Sécurité	FO	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 20 94 11 80 01 43 99 25 25
OUDAHMANE Dahmane	Responsable opérationnel	Informatique	SANS ETIQUETTE	4 avenue Pasteur 94290 VILLENEUVE LE ROI	06 25 83 25 38
OUARAB El Hadi	Chauffeur PL	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 19 49 85 64 06 80 05 15 80
OULD El Mehdi	Conducteur	Recyclage et valorisation	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350	06 20 11 09 15 06 80 05 15 80

				VILLIERS SUR MARNE	
OUSSI Said	Boucher	Commerce	SANS ETIQUETTE	47 av Roosevelt 94320 THIAIS	06 62 78 71 23
PAIN Alexandre	Exploitant stock	Meunerie	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 21 59 47 26 01 43 99 40 20
PARNAS Tony	Chauffeur pl	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 52 23 73 62 06 80 05 15 80
PASSEMART Noam	Employé polyvalent		CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 80 05 15
PELMAR Thierry	Chef équipe sécurité incendie	Prévention sécurité	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 19 23 92 33 01 43 99 40 20
PIERRE Stéphane	Equipe de collecte	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	07 82 83 57 96 06 80 05 15 80
PIGUERON Véronique	Contrôleur de gestion	Transport aérien	SANS ETIQUETTE	33 bis sentier des bleuets 91290 LA NORVILLE	07 60 04 99 24
POTICO Lucien	Adjoint responsable économat	restauration	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 13 52 42 15
RICHARD Didier	Vendeur	Commerce électroménager	CFTC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 61 01
ROUCHON David	Manager	Restauration	SANS ETIQUETTES	27 avenue des Erables 91170 VIRY CHATILLON	06 52 79 18 40
SEBIHI Régis	Cuisinier	Restauration	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 52 25 68 28
SEYDI CHERIF Mamadou Lamine	Chef de poste sécurité incendie	Sécurité privée	SAP	26 rue de la marne 78800 HOUILLES	07 63 32 07 72
SIDOUNI Faouzi	Agent de maitrise	Transport nettoyage	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	07 67 80 94 19 06 80 05 15 80
SIN Philippe	Informaticien	Banque	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
SLIMANI Samia	Aide soignante	Sanitaire et social	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
SUDRE Olivier	Chef de projet	Industrie	CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 80 05 15
TARCHOUL ali	Consultant informatique	?	ALLIANCE OUVRIERE	2/4 rue Marceau BP 21 92133 ISSY LES MOULINEAUX	06 24 19 28 56
TEXIER Francis		Restauration	SOLIDAIRES	11-13 rue des	06 16 31 74 76

				archives 94000 CRETEIL	
TORGOMIAN Alexandre	Directeur adjoint	Commerce	SCID	6 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS	06 60 27 81 24
TOUMI Adnane	Analyste d'exploitation	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
TOUMI Sadek	Chef d'équipe sécurité incendie	Prévention sécurité	SANS ETIQUETTE	20 Rue du bois l'abbé 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE	06 61 13 47 14
TRAORE Dembo	Chauffeur pl	Transport nettoiemnt	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 52 03 87 56 06 80 05 15 80
TRAORE Mahamadou	Eboueur	Propreté	CGT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 44 06 96 24
TRAORE Moussa	Chauffeur pl	Transport nettoiemnt	UFTAD	4 rue Frédéric Passy 94350 VILLIERS SUR MARNE	06 23 55 94 18 06 80 05 15 80
TURPIN Fabrice	Chauffeur poids lourd	Agro alimentaire	SOLIDAIRES	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 52 19 09 11
VERPILLOT Frédéric	Technicien bio médical	Santé	UNSA	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 58 67 50 94 01 43 99 40 20
WETTSTEIN Philippe	Chef de projet	informatique	CFE-CGC	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 49 80 05 15
ZAARIR Rachid	Area coach	Restauration	CFDT	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	01 43 99 10 50
ZEMOURI Farid	Employé d'exploitation	Transport	ALLIANCE OUVRIERE	2/4 rue Marceau BP 21 92133 ISSY LES MOULINEAUX	07 77 76 83 04
ZINSOU John	Retraité		FO	11-13 rue des archives 94000 CRETEIL	06 79 39 92 95 01 43 99 25 25



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS

Centre pénitentiaire de Fresnes

A Fresnes, le 8 septembre 2023

Arrêté CPF 2023/7 portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66 et R. 234-1 ;
Vu l'article 1^{er} du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019 ;
Vu le décret n°2014-477 du 13 mai 2014 relatif à la fouille des personnes détenues et à la délégation de signature du chef d'établissement pénitentiaire ;
Vu la loi de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du **11/06/2019** nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

Monsieur Jimmy DELLISTE, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Asmaa LAARRAJI-RAYMOND**, directrice des services pénitentiaires hors classe, adjointe au directeur au centre pénitentiaire de Fresnes aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2^o : Délégation permanente de signature est donnée au directeurs et directrices des services pénitentiaires du centre pénitentiaire de Fresnes aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

- **Monsieur Julien BERNARD**
- **Madame Marguerite DE-VILLECHABROLLE**
- **Madame Audrey DICONNE**
- **Madame Marion GEORGET**
- **Madame Aurélie GUIVARCH**
- **Monsieur Franck LAMY**
- **Madame Isabelle MICHEL**

Article 3^o : Délégation de signature est donnée **uniquement lors des astreintes et lors des intérim**s à la directrice d'insertion et de probation Madame **Marie ROIG** du centre pénitentiaire de Fresnes aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4^o : Délégation de signature est donnée **uniquement lors des astreintes** à l'attaché principal Monsieur **Mourad BOUGHANDA** du centre pénitentiaire de Fresnes aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document.

Article 5 ° : Délégation permanente de signature est donnée aux chefs des services pénitentiaires du centre pénitentiaire de Fresnes, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

- **Monsieur Jérémie JACQUART**
- **Madame Sabrina PICARD**
- **Madame Halima BENALI**
- **Monsieur Valéry WALDRON**
- **Monsieur Frédéric HAUPAIS**
- **Monsieur José BROWN**

Article 6° : Délégation permanente de signature est donnée aux officiers du centre pénitentiaire de Fresnes, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

- **Monsieur Akoki AEMBE**
- **Madame Soraya AMZILE**
- **Madame Sandra BINGUE**
- **Madame Mélissa CHAUSSE**
- **Madame Juliette DEBEUX**
- **Monsieur Samuel ETTENAT**
- **Madame Zita FIARI-WALDRON**
- **Monsieur Bruno GILLET**
- **Monsieur Jean-Philippe GRADEL**
- **Monsieur Sory KOUYATE**
- **Monsieur Christophe LAURANDIN**
- **Madame Marine LAVIGNE**
- **Madame Solène LIBLIN**
- **Monsieur Paul MANIJEAN**
- **Madame Véronique MAUMUS**
- **Monsieur Cyrille MULLER**
- **Monsieur Billy NEVEU**
- **Madame Cynthia NIRENNOLD**
- **Monsieur Frédéric N KOUOSSA**
- **Monsieur Charly NOEL**
- **Monsieur Serge N'DOMBOL MATIP**
- **Monsieur Joseph OUEDRAOGO-JABELY**
- **Madame Cécile RADEGONDE**
- **Monsieur Mostafa SELLAKE**
- **Madame Gwennaëlle URCEL**

Article 7° : Délégation permanente de signature est donnée aux premiers surveillants du centre pénitentiaire de Fresnes, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

- **Monsieur Franck ACHOUN**
- **Monsieur Hervé ADALLE**
- **Madame Roberte APRELON**
- **Monsieur Gaétan AUBATIN**
- **Monsieur Sitha BAKAYOKO**
- **Monsieur Jonathan BARCLAIS**
- **Madame Valérie BEAUZOR**
- **Madame Pascale BINET**
- **Monsieur Walter BOISSAT**

- Monsieur Sébastien CROMBECQUE
- Monsieur Olivier CHAMBRE
- Madame Fatna CHARA
- Monsieur André CUPIDON
- Monsieur François DALMAT
- Monsieur David DELAVERGNE
- Monsieur Kevin DIENST
- Madame Corinne DYVRANDE
- Madame Erika ESTHER
- Monsieur Yann FEVAL
- Monsieur Erwann FLOCH
- Monsieur Stéphane FONTAINE-DONATIEN
- Monsieur Mathurin GASCHET
- Monsieur Aurélien GEORGES
- Monsieur Bruno HABRAN
- Monsieur Moussilimou HALIDI
- Monsieur Harry HAUTERVILLE
- Monsieur Franck HORTH
- Monsieur Ahamadi ISSOUF
- Monsieur Franck JEAN-BAPTISTE
- Monsieur Loic JOSEPH
- Monsieur Bruno JORION
- Monsieur Christophe LAMAC
- Monsieur Guillaume LEPRETRE
- Monsieur Jean-Sébastien LILLE
- Madame Morgane LOUISON-FRANCOIS
- Madame Karine MACHILLOT
- Madame Fadellah MANSRI
- Monsieur Benoit MARIE
- Madame Hélène MARTINET
- Monsieur Dimitri MATHURIN
- Monsieur Pascal MAUSSION
- Madame Maguy MODESTE
- Monsieur Yovann MOROSE
- Monsieur Stéphane NOEL
- Monsieur Claude PAGE
- Monsieur Yvon POMALEGNI
- Madame Valérie POMMIER
- Monsieur Christophe PORTIER
- Monsieur Andy POULLET
- Monsieur Aurélien PRUVOT
- Monsieur Romy ROMIL
- Madame Myriam ROSE
- Monsieur Olivier RUFFINE
- Monsieur Samuel SALOMON
- Monsieur Manuel THELEMAQUE
- Monsieur Fabrice TRICHET

Article 8° : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège à la préfecture du Val-De-Marne et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Le chef d'établissement,
Jimmy DELLISTE

Annexe de l'arrêté N°CPF 2023/7 portant délégation de signature au 8 septembre 2023

Le Chef d'établissement donne délégation de signature, en application du code pénitentiaire (R.113-66 ; R234-1) et d'autres textes ;

Décisions concernées	Sources : code pénitentiaire	Adjointe au chef d'établissement	Directeurs des services pénitentiaires et adjointe au CNE	Attaché d'administration durant astreinte	Chefs de service pénitentiaire, commandant pénitentiaire et personnel de commandement d'astreinte (niveau 3)	Personnel de commandement	Majors et premiers surveillants
Autoriser les visites de l'établissement pénitentiaire	R. 113-66 D. 222-2	x	x				
Opposer un refus à l'entrée des journalistes accompagnant les parlementaires visant l'établissement et décider de mettre fin à tout moment à leur visite pour des motifs de sécurité	R.132-1	x	x	x			
Déterminer la zone interdite à la prise de son et d'image par les journalistes accompagnant la visite des parlementaires pour des motifs tenant au bon ordre et à la sécurité	R.132-2	x	x	x			
Vie en détention							
Elaborer et adapter le règlement intérieur type	R.112-22 R.112-23	x	x		x	x	
Désigner des membres de la CPU	D.211-36	x					
Elaborer le parcours d'exécution de la peine, définir les modalités de prise en charge individualisées et prendre les décisions de placement dans des régimes de détention différenciés	L.211-5	x	x		x	x	
Présider une CPU	D.211-34	x	x		x	x	
Prendre les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 113-66	x	x	x	x	x	x
Prendre des mesures d'affectation en CproU	R. 113-66	x	x	x	x	x	x
Désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule en cas d'impossibilité d'encellulement individuel	D.213-1	x	x	x	x	x	x
Affecter des personnes détenues malades dans des cellules adaptées à proximité de l'Unité sanitaire	D. 115-5	x	x	x	x	x	x
Désigner les personnes détenues autorisées à participer à des activités	D.414-4	x	x		x	x	
Traitement des requêtes pour les recours gracieux des personnes détenues	R. 314-1	x	x		x	x	
Doter une personne d'une DPU (dotation de première urgence)	R.332-44	x	x	x	x	x	x
S'opposer à la désignation d'un aidant choisi par une personne détenue	R. 322-35	x	x	x	x		
Mesures de contrôle et de sécurité							
Déterminer les modalités d'une escorte (composition, moyens de contrainte, précautions prises en vue d'éviter les évasions et autres incidents lors d'un transfèrement ou d'une extraction)	D.215-5	x	x	x	x	x	
Donner tous renseignements utiles au préfet pour le mettre en mesure de prescrire l'escorte et la garde du détenu hospitalisé par les FSI et	D.394 du code de procédure pénale	x	x	x	x	x	

arrêter les mesures propres à éviter tout incident compte tenu de sa personnalité							
Constituer l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif en désignant nommément ceux des agents figurant sur la liste précitée.	D.215-17	x	x	x	x	x	
Appeler les forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 221-2	x	x	x	x		
Utiliser des armes dans les locaux de détention :	R.227-1	x	x		x		
sur les secteurs des quartiers maison d'arrêt	R.227-2	x	x		x		
sur le quartier pour peines aménagées de Villejuif		x	x		x		
sur le secteur de l'Unité hospitalière sécurisée interrégionale		x	x		x		
sur le secteur de l'unité hospitalière spécialement aménagée		x	x		x		
Retirer à une personne détenue pour des motifs de sécurité des objets et vêtements habituellement laissés en leur possession ainsi que des médicaments, matériels et appareillages médicaux	R.113-66 R.332-44	x	x	x	x	x	x
Retenir un équipement informatique appartenant à une personne détenue	R.332-41	x	x		x		
Décider de procéder à la fouille des personnes détenues	R.113-66 R.225-1 et suivants	x	x	x	x	x	x
Demander une investigation corporelle interne au procureur de la République	R. 225-4	x	x	x	x		
Employer des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	R.113-66 R.226-1	x	x	x	x	x	x
Discipline							
Placer à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.234-19	x	x	x	x	x	x
Suspendre à titre préventif de l'activité professionnelle	R.234-23	x	x	x	x	x	x
Engager des poursuites disciplinaires	R.234-14	x	x		x	x	
Présider la commission de discipline	R.234-2	x	x		x	x	
Elaborer le tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R.234-8	x	x		x	x	
Demander le retrait de l'habilitation d'un assesseur de la commission de discipline	R.234-6	x	x		x	x	
Désigner des membres assesseurs de la commission de discipline	R.234-6	x	x		x	x	
Prononcer des sanctions disciplinaires	R.234-3	x	x		x	x	
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R.234-32 à R.234-40	x	x		x		
Dispenser l'exécution, la suspension ou le fractionnement des sanctions	R.234-41	x	x		x		
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.234-26	x	x		x	x	
Isolement							
Rédiger un rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 213-24 R. 213-25 R. 213-27	x	x		x	x	
Placer provisoirement à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 213-22	x	x		x		

Placer initialement des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 213-23 R. 213-27 R. 213-31	x	x		x	x	
Proposer de prolonger la mesure d'isolement, et transmettre à la DISP lorsque la décision relève de la compétence de la DISP ou du ministère de la justice	R. 213-21 R. 213-27	x	x		x	x	
Lever la mesure d'isolement	R. 213-29 R. 213-33	x	x		x		
Désigner d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française pour transmettre les informations et recueillir ses observations sur la procédure d'isolement.	R. 213-21	x	x		x	x	
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 213-18	x	x		x	x	
Autorisation une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 213-18	x	x		x	x	
Décider de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 213-21	x	x		x	x	
Quartier spécifique QPR							
Informar la personne détenue par écrit des motifs sous-tendant la mesure de placement au QPR envisagée, l'informer du déroulement de la procédure (possibilité de présenter des observations écrites, orales avec l'assistance u non d'un avocat) et recueillir ses observations orales ainsi que, le cas échéant, celles de son avocat	R. 224-19	x	x		x	x	
Désigner un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R. 224-19	x	x		x	x	
Prendre des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en QPR	R. 224-16	x	x	x	x	x	
Décider que le culte et les promenades seront exercées séparément des autres détenus placés en QPR chaque fois que des impératifs de sécurité ou de maintien de l'ordre l'exigent	R. 224-17	x	x	x	x	x	
Gestion du patrimoine des personnes détenues							
Fixer la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisées à détenir	D.424-4	x	x		x	x	
Autoriser une personne condamnée bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou à disposer de tout ou partie des sommes constituant le pécule de libération	D.424-3	x	x				
Autoriser pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D.332-17	x	x		x		
Autoriser pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	R.332-3	x	x		x		
Autoriser pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	R.332-12	x	x		x		

Autoriser pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R.332-3	x	x		x		
Retenir sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D.332-18	x	x				
Autoriser pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	R.332-3	x	x	x			
Transmettre au régisseur des comptes nominatifs les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière d'une personne détenue pour procéder au versement des sommes au Trésor Public	D.332-19	x	x	x	x	x	
Autoriser la remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	R.332-8	x	x		x	x	
Autoriser le prélèvement par le régisseur des comptes nominatifs de toute somme à la demande des personnes détenues	R. 332-28	x	x		x		
Achats							
Fixer les prix pratiqués en cantine	D.332-34	x					
Refuser à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	R.332-33	x	x		x		
Refuser à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	R.370-4	x	x		x		
Refuser à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	R.332-41	x	x		x		
Relations avec les collaborateurs du service public pénitentiaire							
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire de personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 115-18	x	x		x		
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 115-19	x	x		x		
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins, notamment des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie	D. 115-20	x	x		x		
Suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier	D. 115-17	x	x				
Autoriser les personnes extérieures à animer des activités pour les détenus	D. 414-4	x	x				
Instruire les demandes d'agrément en qualité de mandataire d'une personne détenue	R. 313-6	x	x				
Suspendre provisoirement, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire d'une personne détenue	R. 313-8	x	x				
Suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 341-20	x	x				
Informier le directeur de l'établissement de santé des dispositions utiles à prendre en cas d'hospitalisation d'une personne détenue	D.394 du code de procédure pénale	x	x	x	x	x	
Organisation de l'assistance spirituelle							
Déterminer des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R.352-7	x	x		x		

Désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R.352-8	x	x		x		
Autoriser à recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R.352-9	x	x		x		
Autoriser les ministres du culte extérieurs à célébrer des offices ou prêches	D.352-5	x	x		x		
Visites, correspondance, téléphone							
Délivrer des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R.313-14	x	x		x	x	
Délivrer, refuser, suspendre, retirer des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R.341-5	x	x		x		
Surseoir à faire droit à un permis de visite si des circonstances exceptionnelles obligent à en référer à l'autorité qui a délivré le permis, ou si les personnes détenues sont matériellement empêchées, ou si, placées en cellule disciplinaire, elles ont épuisé leur droit à un parloir hebdomadaire	R.341-3	x	x				
Décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation et informer le magistrat saisi du dossier la procédure pour les prévenus et la CAP pour les condamnés	R.235-11 R.341-13	x	x				
Retenir de la correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R.345-5	x	x				
Autoriser- refuser- suspendre-retirer l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées ou restreindre les horaires d'accès au téléphone pour les personnes condamnées	R.345-14	x	x				
Entrée et sortie d'objet							
Autoriser l'entrée ou la sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D.221-5	x	x		x		
Notifier à l'expéditeur ou à la personne détenue le caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	R.332-42	x	x		x		
Autoriser à recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire	R.332-43	x	x		x		
Autoriser à recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles	R.370-2	x	x		x		
Activités, enseignement, travail, consultation							
Proposer aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion	R.411-1	x	x		x	x	
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale (dans le cadre de la formation professionnelle à enlever)	R.413-2	x	x		x	x	
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement	R.413-6	x	x		x	x	
Refuser à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D.413-4	x	x				

Fixer les modalités des consultations des personnes détenues dans le règlement intérieur de l'établissement	R. 411-6	x	x		x	x	
Signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues, définies par le code pénitentiaire et les articles R. 1 à R. 25 et R. 81 à R. 85 du code électoral.	R. 361-3	x	x		x	x	
Travail pénitentiaire							
Autoriser les personnes détenues à travailler pour leur propre compte	L. 412-4	x	x		x	x	
Classement / affectation							
Décider du classement ou du refus de classement au travail d'une personne détenue après avis de la commission pluridisciplinaire unique	L. 412-5 R. 412-8	x	x		x	x	
Classer au travail une personne détenue transférée conformément à la décision de classement du chef de l'établissement pénitentiaire de départ, sauf pour un motif lié au bon ordre et à la sécurité de l'établissement.	D. 412-13	x	x		x	x	
Décider du refus d'affectation d'une personne détenue sur un poste de travail	L. 412-6 R. 412-9	x	x		x	x	
Suspendre l'affectation de la personne détenue sur son poste de travail (tant au service général qu'en production).	L. 412-8 R. 412-15						
Statuer sur la demande de la personne détenue souhaitant suspendre son affectation sur son poste de travail et décider, le cas échéant, d'un refus de suspension (tant au service général qu'en production).	L. 412-8 R. 412-14	x	x		x	x	
Mettre fin à l'affectation de la personne détenue sur son poste de travail en cas de cessation de l'activité de production	R. 412-17	x	x		x	x	
Contrat d'emploi pénitentiaire							
Signer un contrat d'emploi pénitentiaire avec la personne détenue, lorsque le donneur d'ordre est l'administration pénitentiaire	L. 412-11	x	x		x	x	
Signer la convention tripartite annexée au contrat d'emploi pénitentiaire conclu entre la personne détenue et le donneur d'ordre lorsque ce dernier n'est pas l'administration pénitentiaire							
Signer un avenant au contrat d'emploi pénitentiaire en vue de son renouvellement	R. 412-24	x	x		x	x	
Suspendre le contrat d'emploi pénitentiaire d'une personne détenue lorsque le donneur d'ordre est l'administration pénitentiaire (service général)	L. 412-15 R. 412-33	x	x		x	x	
Rendre un avis, dans un délai de 5 jours, sur la suspension d'un ou plusieurs contrats d'emploi pénitentiaires pour baisse temporaire de l'activité lorsque le donneur d'ordre n'est pas l'administration pénitentiaire (activité en production)	R. 412-34	x	x		x	x	
Résilier le contrat d'emploi pénitentiaire de la personne détenue lorsque le donneur d'ordre est l'administration pénitentiaire (service général), d'un commun accord avec la personne détenue par la signature d'un accord amiable	L. 412-16 R. 412-37	x	x		x	x	
Résilier le contrat d'emploi pénitentiaire de la personne détenue lorsque le donneur d'ordre est l'administration pénitentiaire (service général) pour inaptitude ou insuffisance professionnelle, pour un motif économique ou tenant aux besoins du service après convocation à un entretien préalable	R. 412-38 R. 412-39 R. 412-41	x	x		x	x	

Rendre un avis sur la régularité de la procédure de résiliation de plus de 10 contrats d'emploi pénitentiaire pour motif économique lorsque le donneur d'ordre n'est pas l'administration pénitentiaire (activités en production)	R. 412-43 R. 412-45	x	x				
Interventions dans le cadre de l'activité de travail							
Agréer les personnes extérieures chargés d'assurer l'encadrement technique de l'activité de travail (tant au service général qu'en production)	D. 412-7	x					
Autoriser l'utilisation des équipements et outils mis à disposition par le donneur d'ordre pour les activités en production	R. 412-27	x	x		x	x	
Organiser les mouvements pour assurer la présence de la personne détenue au travail ainsi que la surveillance et la sécurité sur les lieux de travail pour les activités en production	R. 412-27	x	x		x	x	
Procéder au versement à la personne détenue des rémunérations sur la base des éléments transmis par le donneur d'ordre et de la déclaration aux organismes de sécurité sociale, pour les activités en production	R. 412-27	x	x				
Solliciter l'intervention des services de l'inspection du travail pour l'application des règles d'hygiène et de sécurité aux travaux effectués par les personnes détenues	D. 412-71	x					
Adresser au service de l'inspection du travail, une réponse motivée précisant les mesures qui ont fait suite au rapport de l'inspection du travail ainsi que celles qui seront prises, accompagnées d'un calendrier de réalisation	D. 412-71	x	x		x		
Obligations en matière de santé et de sécurité au travail des personnes détenues : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnes détenues conformément à l'article L. 4121-1 du code du travail ; ➤ Veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ; ➤ Evaluer les risques pour la santé et la sécurité des personnes détenues et élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels en application de l'article R. 4121-1 du code du travail ; ➤ Mettre en œuvre les principes généraux de prévention énoncés à l'article L. 4121-2 du code du travail ; ➤ Mettre en place une organisation et des moyens immobiliers et mobiliers adaptés, selon les conditions prévues dans le contrat d'implantation ; ➤ Aménager les lieux de travail de manière à ce que leur utilisation garantisse la sécurité des personnes détenues conformément à l'article L. 4221-1 du code du travail ; ➤ Maintenir l'ensemble des installations en bon état de fonctionnement 	D. 412-72	x	x		x	x	
Informers le Préfet lorsqu'une personne prévenue est affectée sur un poste de travail situé sur le domaine affecté à l'établissement pénitentiaire et à ses abords immédiats, après autorisation du magistrat en charge du dossier	D. 412-73	x					
Autoriser une personne condamnée à être affectée sur un poste de travail situé sur le domaine affecté à l'établissement pénitentiaire et à ses abords immédiats, en informer le préfet de département et l'autorité judiciaire							

en charge de son suivi							
Contrat d'implantation							
Signer un contrat d'implantation avec une entreprise ou une structure chargée de l'activité en production	R. 412-78	x					
Résilier le contrat d'implantation conclu une entreprise ou une structure chargée de l'activité en production	R. 412-81 R. 412-83	x					
Mettre en demeure le cocontractant dès constatation du non-respect des obligations prévues au contrat d'implantation et, en cas d'urgence, assortir la mise en demeure d'une suspension de l'exécution du contrat d'implantation	R. 412-82	x					
Administratif							
Certification conforme de copies de pièces et pour la légalisation de signature	D. 214-25	x	x	x	x		
Mesures pré-sentencielles et post-sentencielles							
Modifier les horaires de présence au domicile ou dans les lieux d'assignation des personnes placées sous ARSE, avec l'accord préalable du JI et lorsqu'il s'agit de modifications favorables à la personne mise en examen ne touchant pas à l'équilibre de la mesure de contrôle	L.632-1 D.632-5	x					
Saisir le JAP aux fins de retrait de CRP en cas de mauvaise conduite d'une personne condamnée en détention	L.214-6	x	x		x		
Statuer sur les demandes de permission de sortie d'une personne condamnée majeure lorsqu'une première permission de sortir a été accordée par le JAP en application de l'article 712-5 du CPP, sauf décision contraire de ce magistrat	L.424-5 D.424-22	x					
Retirer une permission de sortir précédemment octroyée par le chef d'établissement ou son délégataire	D.424-24	x	x		x		
Procéder à la réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur ou décider la réintégration immédiate en cas d'urgence d'une personne condamnée bénéficiant d'une PS, d'un PE ou d'un PSE en cas d'inobservation des règles disciplinaires, de manquement à l'obligation de bonne conduite ou tout autre incident	D. 424-6	x	x		x		
Donner un avis au JAP lors des examens en commission d'application des peines	D. 214-21	x	x		x	x	
Usage de caméras individuelles							
Désigner les personnels de surveillance autorisés à porter une caméra individuelle pour filmer leurs interventions dans les conditions prévues à l'art. 2 de la loi n° 2018-697 du 3 août 2018 relative à l'harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles par les autorités de sécurité publique	Art.1-II du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019	x	x				
Divers							
Modification favorable des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	712-8 du code de procédure pénale	x	x		x		
Habilitation spéciale des agents afin d'accéder au FJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7 du code de procédure pénale	x					

Placement des personnes détenues sous dotation de protection d'urgence ou en cellule de protection d'urgence	Note DAP-SD3 n° 156 du 30 novembre 2010	x	x		x		
Réalisation de l'entretien arrivant	RI Art I-3	x	x		x	x	

Fresnes le, 8 septembre 2023

Le chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES**

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 02 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des

services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté du 1^{er} août 2023, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé ;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle COMMIEN épouse LIBAN, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, adjointe au directeur interrégional ;
- Madame Fanny VILLENEUVE, conseillère d'administration de la justice, secrétaire générale ;
- Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Emilie BARBIER, attachée d'administration contractuelle, cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Madame Kadidiatou CAMARA, secrétaire administrative, cheffe adjointe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Monsieur Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- Madame Angélique ZAKINE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
 - Madame Hélène TEULIERE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
 - Madame Carole PADIE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
 - Madame Hala JALLOUL, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'URFQ ;
- Monsieur Ludovic GROSPERRIN, lieutenant pénitentiaire, adjoint à la cheffe de l'unité recrutement, formation et qualifications ;
- Madame Jennyfer CARLTON, secrétaire administrative, cheffe de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative, cheffe de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Anne France GIRARD, secrétaire administrative, cheffe de pôle gestion administrative et paie
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- Madame Julie LUGUET, adjointe administrative, gestion paie,
- Monsieur Senthyl BLAMPAIN, adjoint administratif, gestion paie,
- Monsieur Sébastien RIBLET, adjoint administratif, gestion paie,
- Madame Laura RODRIGUES, adjointe administrative, gestion paie,
- Madame Mélissa LAPOINTE, adjointe administrative, gestion paie,
- Madame Marie-Ange DURAGRIN, adjointe administrative, gestion paie,
- Madame Virginie BOUDON, adjointe administrative, gestion paie
- Madame Cathy CEBE, adjointe administrative, gestion paie
- Madame Stéphy RAVI, adjointe administrative, gestion paie
- Madame Marina MIRANDA, adjointe administrative, gestion paie
- Madame Emilie ROLLOT, directrice des services pénitentiaires, responsable de l'ARPEJ
 - Madame Brigitte SOLON, attachée d'administration, chef de l'unité discipline et contentieux ;
 - Madame Laure HUET, attachée d'administration contractuelle, experte juridique ;

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Paris-La Santé
Madame Isabelle GOMEZ	directrice des services pénitentiaires hors classe	CP Paris-La Santé
Madame Carine JONROND	directrice des services pénitentiaires	CP Paris-La Santé
Madame Bénédicte RIOCREUX	directrice des services pénitentiaires hors classe	CD Melun
Monsieur Antonin GAYTON	directeur des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE	attaché d'administration de l'Etat	CD Melun
Monsieur Pascal SPENLE	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP Meaux-Chauconin
Madame Amy MIRAT	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Nathalie FAUSTIN	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Réau
Madame Karine SCHWICKERT	directrice des services pénitentiaires	CP Réau
Madame Nadiège JOLY	attachée d'administration de l'Etat	CP Réau
Madame Myriam PRIN	commandante pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Christophe FESTIN	lieutenant et capitaine pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Olivier PIPINO	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Madame Isabelle LORENTZ	directrice des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Madame Isabelle BRIZARD	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Laurence BARTHEL	directeur des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Souad BENCHINOUN	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Geoffrey COULIER	directeur des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Kamal ABDELLI	chef des services pénitentiaires	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Monsieur Christophe DEARBIEUX	directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Renaud LASSINCE	directeur des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Aline FOUQUE épouse LACOURT	directrice des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Jocelyn POULLET	attaché d'administration de l'Etat	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	chef des services pénitentiaires	CSL Corbeil
Monsieur Rodrigue BOSQUET	lieutenant pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Christophe LOY	directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle	CP des Hauts de Seine
Madame Cécile MARTRENCAR	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration de l'Etat	CP des Hauts de Seine
Monsieur Michaël MERCI	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Julie BOISSINOT	directrice des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Nathanaël DA-COSTA	attaché d'administration de l'Etat	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	commandant pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny

Monsieur Jimmy DELLISTE	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Asmaa LAARRAJI-RAYMOND	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Sylvie PAUL	directeur hors classe des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Monsieur Patrick HOARAU	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Monsieur Thomas BENESTY	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET ép. BOITEUX	attachée principale d'administration de l'Etat	MA du Val d'Oise
Monsieur Yannick LE-MEUR	directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
Madame Cécile DURAND	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 75
Madame Sandra DIETRICH	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 75
Monsieur Franck SASSIER	directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 77
Monsieur Ahmed CHAOUKI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 77
Madame Marie-Emmanuelle RODE CROUZILLES	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 78
Madame Corinne LEMARRE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 78
Madame Fanny-Jacqueline LAINE	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 78
Monsieur Edouard FOUCAUD	directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 91
Madame Stéphanie PELLEGRINI	directrice fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Catherine OHL	attachée d'administration	SPIP 91
Monsieur Laurent LUDOWICZ	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Madame Stephanie LANGLAIS	directrice fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Monsieur Jean-Pierre DUROU	attaché d'administration de l'Etat	SPIP 92
Monsieur Hervé MONNET	directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Frédérique BOULIN- MONTAIS	attachée d'administration	SPIP 93
Madame Marie Pierre SENECAUX- BONAFINI	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Sophie BUROSSE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 94
Madame Gina NELHOMME	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 94
Madame Jeannie NOAH	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 95
Madame Stéphanie BALDASSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 95
Madame Virginie DUMONT	attachée d'administration	SPIP 95

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
- Procès-verbaux d'installation;

- Les congés annuels;
- Les autorisations d'absence;
- Les congés maternité et paternité;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée, d'indemnité de fonctions et d'objectifs et de toute autre indemnité;
- La gestion des demandes de remboursement complémentaire de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers;

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté prend effet le 15 septembre 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à Fresnes, le 11 Septembre 2023

Signé

Le directeur interrégional,
Stéphane SCOTTO

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD